

# Formation recyclage pour les élus CSE et CSST en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Instances représentatives du personnel et Référents

## PUBLIC

Membres du CSE (titulaires, suppléants ou membres de la CSSCT) réélus pour un nouveau mandat et ayant déjà suivi une formation initiale

## INTERVENANTS

- Formateur en santé et sécurité au travail
- Juriste en santé au travail
- Ergonome européen®
- Toxicologue industriel
- Cliniciens du travail : sociologue, psychologue

## SESSIONS INTER-ENTREPRISES

### DURÉE

- **3 jours minimum** quelle que soit la taille de l'entreprise (conformément à la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021)
- **5 jours** pour les membres de la CSSCT

### DATES

[Télécharger le calendrier](#)

### LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

### TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

## SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

### Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

### Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, organisme agréé par la DREETS pour la réalisation des formations CSE

## Principes

Nos objectifs de formation sont centrés sur les principes suivants :

- inciter les participants à développer de la dynamique interne,
- munir les participants de méthodes, d'outils, de supports utilisables et de sources d'informations techniques et juridiques.

## Contexte réglementaire

A compter du **31 mars 2022**, les membres du CSE réélus pour un nouveau mandat bénéficient d'une formation de **3 jours minimum**, quelle que soit la taille de son entreprise (cf. [Article L2315-18](#) du Code du Travail).

Pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés, la durée de cette formation est portée à 5 jours.

**! IMPORTANT** : afin d'adapter le contenu pédagogique aux attentes spécifiques des participants, un questionnaire d'analyse du besoin leur est envoyé en amont de la formation.

Nous vous remercions de nous renvoyer celui-ci dûment complété par chaque participant.

## Objectifs

Permettre aux participants de :

- mettre à jour leurs connaissances
- approfondir les outils et méthodes utilisés par le CSE en matière de santé et sécurité

## Programme

 **JOURS 1, 2 et 3** : TRONC COMMUN pour l'ensemble des élus

 **JOURS 4 et 5** : MODULES COMPLÉMENTAIRES pour les membres de la CSSCT

### JOUR 1 : Fonctionnement de l'instance

- **Mise à jour des connaissances et retour d'expériences des participants sur les points suivants** :
  - Actualités
  - Fonctionnement de l'instance au quotidien (heures de délégation, ordre du jour, réunion, PV et communication entre membres, avec la direction, les collègues, les acteurs de la prévention)
  - Sources d'informations et veille réglementaire - Actualité : nouvelle loi "Résilience et climat"
- **Accident du travail : retour d'expérience sur les enquêtes menées**
  - Rappel des notions élémentaires
  - Difficultés rencontrées - ce qui a fonctionné
  - Exercices pratiques à partir d'un exemple issu du contexte des participants

### JOUR 2 : Actions d'évaluation et de prévention menées en santé au travail

- **Mise à jour des connaissances et retour d'expériences des participants sur les points suivants** :
  - Analyse des situations d'exposition aux risques professionnels
  - Visite des espaces de travail en conditions réelles d'activité
  - Actualisation du DUER : évolutions/changements apparus dans les activités, projets de transformation technique et organisationnel
- **À partir des documents internes apportés par les stagiaires (DUERP, CR de visite...) :**
  - Analyse en groupe des points forts et difficultés rencontrées
  - Réflexion collective sur les améliorations à apporter
  - Échanges de bonnes pratiques

### JOUR 3 : Le CSE et la préservation de la santé mentale au travail (approfondissements)

- **Analyser les enjeux du travail pour la santé mentale des salariés** :
  - Le travail et la mobilisation de l'intelligence individuelle et collective
  - Les conditions du plaisir au travail (la coopération, la reconnaissance)
  - La souffrance au travail et les atteintes à la santé
- **Mobiliser le droit de la santé au travail pour l'action du CSE** :
  - Actualités sur l'obligation de sécurité
  - L'évaluation de la charge de travail
  - Le traitement et la prévention des violences au travail





## JOUR 4 : La participation du CSE à une politique de santé au travail - Mise en pratique

### ! Module complémentaire destiné aux membres de la CSSCT

#### • S'outiller pour préserver la santé au travail

- L'analyse d'une situation concrète de travail
- Le repérage des pratiques organisationnelles pathogènes
- L'écoute avec le salarié en souffrance
- Co-construire avec l'employeur et les autres acteurs

#### • Co-évaluer les situations de travail - promouvoir la santé des salariés

- Négocier un accord sur la qualité de vie et les conditions de travail
- La construction d'un espace de discussion sur le travail et la santé

## JOUR 5 : Les risques professionnels - Approfondissement

### ! Module complémentaire destiné aux membres de la CSSCT

À partir du questionnaire adressé en amont aux participants, nous définirons les risques qui seront approfondis.

À titre d'exemple, pourront être abordés les risques suivants :

- Risques liés à la sécurité : travail en hauteur, utilisation de machines, travail en espace confiné, déversements...
  - Risques physiques : TMS (gestes répétés, port de charges), ambiance thermique/acoustique/lumineuse, rayonnements ionisants
  - Risques "organisationnels" : travail en horaires atypiques, travail isolé, sous pression temporelle...
  - Chimique : fumées, liquides, gaz, pesticides, produits inflammables
  - Biologiques : sang, bactéries, insectes, déchets animaux
- > Liste non exhaustive pouvant être complétée en fonction de vos demandes

## Pré-requis

Avoir déjà suivi une formation des élus CSE en santé et sécurité au travail

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Retours d'expérience - échanges de bonnes pratiques
- Travaux en sous-groupes
- Jeux de rôles

## Suivi et modalités d'évaluation

- Quizz, exercices
- Cas pratiques

## Délai d'accès à la formation

### 📄 Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
  - Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat
- Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).



### VOS CONTACTS

Nos chargés de formation  
sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : [formation@ast-i.org](mailto:formation@ast-i.org)

Adresse : 14, rue Michel Labrousse -  
31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines  
sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>